
Assemblée communale du 1^{er} juin 2021

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Messieurs Christian Bangerter et Serge Volery

Présents : 58 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Corry Fontaine, Nathalie Fontaine, Nicole Grin, Béatrice Kottelat et Laurence Progin
Messieurs Felix Baertschi et Frédéric Fontaine

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Pour cette première assemblée de la nouvelle législature, présentation est faite des nouveaux membres du Conseil communal qui ont été assermentés le 17 avril dernier. Le nouveau Conseil communal s'est constitué de la manière suivante :

Cédric Péclard, syndic, dicastère de l'administration
Françoise Robert, vice-syndique, dicastère de la santé, du social, de l'ordre public et du feu
Jacques Rey, dicastère du service des eaux et de la déchetterie
David Pury, dicastère de l'édilité et de l'épuration
Patrik Fehlmann, dicastère des finances et des bâtiments
Nicole Maire, dicastère de l'enseignement et de l'accueil familial
Sébastien Baudin, dicastère de l'aménagement, des constructions et des forêts

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle n° 19 du 14 mai 2021, par affichage aux piliers publics par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 25 janvier 2021
2. Comptes 2020
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissement
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2021-2026
4. Election de la commission financière pour la période 2021-2026
5. Election de la commission d'urbanisme pour la période 2021-2026
6. Election de la commission des naturalisations pour la période 2021-2026
7. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 2021

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 janvier 2021 est accepté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

2. Comptes 2020

2.1 Fonctionnement

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann de la récapitulation des comptes de fonctionnement 2020 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DE FONCTIONNEMENT	Comptes 2020	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	6'369'749.91	6'375'605.03
ADMINISTRATION	611'280.25	156'214.13
ORDRE PUBLIC	105'890.80	52'350.85
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'667'244.64	83'516.95
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	25'219.55	
SANTE	581'788.35	3'728.30
AFFAIRES SOCIALES	678'192.10	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	408'358.90	15'396.75
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	665'512.60	636'437.05
ECONOMIE	18'763.50	
FINANCES ET IMPÔTS	1'607'499.22	5'427'961.00
Excédents recettes fonctionnement	5'855.12	

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements.

A la question de Madame Muriel Leuenberger concernant l'augmentation des charges budgétisées dans le compte 620.314.00, Monsieur Patrik Fehlmann répond qu'il s'agit principalement de coûts liés aux études nécessaires à la réalisation des nouveaux arrêts de bus, à l'analyse et l'inventaire des chemins communaux et à divers travaux d'entretien urgents des routes communales.

2.2 Investissements

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann de la récapitulation des comptes des investissements 2020 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2020	
	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	1'695'018.40	400'069.60
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	320'382.90	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	375'838.90	
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	958'796.60	90'408.80
FINANCES ET IMPÔTS	40'000.00	309'660.80
Excédents charges investissement		1'294'948.80

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Président donne connaissance des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2020.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le lundi 17 mai 2021 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2020 établi par la fiduciaire Fiduflex SA. Elle a constaté que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de CHF 5'855.12 et que les comptes d'investissement présentent un excédent de charges de CHF 1'294'948.80. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2020 tels que présentés.

2.4 Approbation

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2020 sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

3. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2021-2026

La loi sur les communes (LCo), art. 12, stipule que l'assemblée communale est convoquée par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

Le Conseil communal propose à l'assemblée de maintenir le mode de convocation actuel soit la convocation par la Feuille officielle, par un affichage au pilier public et par une circulaire tous ménages.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte, à l'unanimité, cette proposition.

4. Election de la commission financière pour la période 2021-2026

La loi sur les finances communales (LFCo) règle la désignation et les compétences de la commission financière. Selon les articles 70 et suivants, l'assemblée communale élit une commission financière d'au moins 5 membres. Ils sont choisis parmi les citoyens actifs de la commune et sont élus pour toute la période administrative.

Le Conseil communal propose la constitution d'une commission à 5 membres pour laquelle les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt :

Madame Nicole Grin
Madame Laurence Progin
Monsieur Gérard Fontaine
Monsieur André Michel
Monsieur Vincent Schmid

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée élit, à l'unanimité, les personnes proposées.

5. Election de la commission d'aménagement pour la période 2021-2026

La loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), art. 36, oblige la constitution d'une commission d'aménagement qui appuie le Conseil communal dans

l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) et l'application de celui-ci. La même loi précise que la commission doit être composée d'au moins 5 membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Le Conseil communal propose la constitution d'une commission à 7 membres pour laquelle les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt :

Monsieur Pierre Bondallaz
Monsieur Frédéric Fasel
Monsieur Fabrice Maendly
Monsieur Jean-Marc Volery

Pour sa représentation, le Conseil communal a désigné les conseillers suivants :
Messieurs Sébastien Baudin, Patrik Fehlmann et Cédric Péclard

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée élit, à l'unanimité, les personnes proposées.

6. Election de la commission des naturalisations pour la période 2021-2026

La loi sur le droit de cité fribourgeois (LDCF), art. 43, oblige la constitution d'une commission des naturalisations composée de 5 à 11 membres. Ils sont choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune et sont élus pour toute la période administrative. Cette commission entendra les candidats et émettra un préavis à l'intention du Conseil communal.

Le Conseil communal propose la constitution d'une commission à 5 membres pour laquelle les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt :

Madame Josette Grognez
Madame Muriel Leuenberger
Madame Nicole Maire
Madame Françoise Robert
Monsieur Nicolas Egger

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée élit, à l'unanimité, les personnes proposées.

7. Divers

En préambule, Monsieur le Président donne connaissance des informations suivantes :

- Arrêts de bus Granges-de-Vesin : Le dossier est actuellement en traitement auprès du Service des ponts et chaussées pour l'obtention du permis de construire. Si tout se passe bien, les travaux devraient être réalisés d'ici la rentrée scolaire d'août ;
- Arrêt de bus Aumont : Le projet de réalisation d'un nouvel arrêt de bus sur la route cantonale est piloté par le canton en collaboration avec la commune. Ce dossier est à l'heure actuelle au stade de l'avant-projet ;
- Arrêt de bus Montet : Le projet de déplacement de l'arrêt de bus est piloté par le canton. Une solution provisoire est à l'étude pour une réalisation espérée avant la rentrée scolaire d'août ;
- Trottoir de la Léchère : Le dossier est actuellement en traitement auprès du Service des ponts et chaussées pour l'obtention du permis de construire. Si tout se passe bien, les travaux devraient être réalisés dans le courant de l'automne.

Monsieur le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Madame Laurence Roux demande s'il est possible de couper l'éclairage public de la commune de 23h00 à 05h00 du matin à titre d'essai pour la protection de la faune et la flore nocturne de même les personnes souhaitant bénéficier de l'obscurité.

Cette demande est appuyée par Madame Stéphanie Leuenberger qui indique que la pollution lumineuse est une des responsables de la disparition fulgurante des insectes et de la biodiversité. Elle est suspectée d'impacter également la santé des personnes. De nombreuses observations montrent que l'extinction permet une réduction des incivilités et ne met pas en cause la sécurité des usagers des rues.

Au nom de la protection de l'environnement et de la santé, selon le principe de précaution (art. 11 LPE) et des économies d'énergie, elle demande au Conseil communal :

- De procéder à l'extinction de l'ensemble de l'éclairage public de minuit à 05h00 du matin sur le territoire de la commune durant une période d'essai de 6 mois ;
- De s'occuper de la communication nécessaire afin que la mesure soit comprise auprès de la population ;
- De mettre en place un sondage auprès de la population durant la période d'essai pour définir si la mesure est à pérenniser et si des ajustements sont nécessaires.

Monsieur le Président signale qu'un premier pas a été fait dans le sens de réduire la consommation énergétique de la commune en équipant complètement l'éclairage public par du LED il y a 5 ans. L'intensité de l'éclairage est actuellement réduite de minuit à 05h00 du matin sur tout le territoire communal (à voir pour réduire encore quelque peu cette intensité). La technique dont est équipée l'éclairage public de la commune ne permet malheureusement pas de cibler certains endroits qui doivent être obligatoirement éclairés d'un point de vue sécuritaire notamment les passages pour piétons et les grands carrefours.

Cette demande sera toutefois soumise à la commission de l'énergie pour analyse de la situation. Le Conseil communal prendra ensuite position sur les recommandations de la commission et reviendra sur le sujet lors d'une prochaine assemblée.

A la question de Monsieur André Michel concernant la nomination des commissions par l'assemblée communale, Monsieur le Président indique que seul les commissions financière, d'aménagement et des naturalisations sont à élire par l'assemblée selon la législation en vigueur. La nomination des autres commissions (énergie, culturelle, bâtisse, conseil des parents, etc) est de la compétence du Conseil communal.

Monsieur Jean-Marie Mollard se renseigne sur la suite donnée au test horaire alternatif des avions de combats de l'aérodrome militaire de Payerne qui a eu lieu en janvier dernier. Monsieur le Président répond que des discussions sont en cours pour trouver une nouvelle formule et que des propositions seront faites ultérieurement.

Madame Sandra Volery s'informe sur le projet d'extension des horaires des vols civils de l'aérodrome de Payerne.

Monsieur le Président indique que cette extension a été demandée par la COREB (Communauté régionale de la Broye) sur requête de certains utilisateurs. Les communes membres de l'ASIC (Association pour la sauvegarde des communes broyardes touchées par l'aérodrome militaire de Payerne) sont actuellement consultées dans le cadre de ce projet d'adaptation qui a été préavisé favorablement par le comité de l'ASIC. Pour l'heure, la commune n'a pas pris position à ce sujet. Il précise encore qu'un dossier de mise à l'enquête devra être déposé par la COREB pour la modification du règlement d'exploitation avec décision finale de l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile).

Monsieur Fabrice Maendly estime qu'il ne faut pas ouvrir de portes supplémentaires pour l'instant car on ne sait pas ce qui va se passer avec les avions militaires à futur.

Monsieur Bernard Berchier demande si quelque chose a été fait par la commune pour soutenir les sociétés locales en cette période de pandémie.

Monsieur le Président informe que toutes les sociétés ont été contactées pour estimer de leurs besoins et ajoute que le Conseil communal est ouvert à la discussion en cas de difficultés.

Monsieur Damien Michel souhaite savoir si la commune soutient les sociétés locales dans le cadre de l'organisation de manifestations publiques (par exemple mise à disposition de masques, etc).

Monsieur le Président signale que le Conseil communal est également ouvert à la discussion à ce sujet.

Monsieur Damien Berchier se renseigne sur la mise en place d'un Conseil général au sein de la commune.

Monsieur le Président indique que cette demande peut être faite par le Conseil communal ou un groupe de citoyens en fin de législature pour le début d'une nouvelle législature. L'introduction d'un Conseil général est soumise au vote populaire. Il précise que le Conseil communal est à disposition pour toutes questions à ce sujet.

Monsieur Pierre-André Volery remercie toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de la commune (anciens et nouveaux conseillers communaux, personnel communal) et ajoute qu'il ne faut pas oublier de régler le problème du passage pour piétons situé sur la route cantonale à Aumont.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie ses collègues du Conseil communal, particulièrement les nouveaux élus, qui se sont engagés dans cette fonction.

Ses derniers remerciements vont aux quatre anciens conseillers Alain, Fabrice, Jean et Sébastien pour tout ce qu'ils ont apporté à la commune de par leurs compétences.

Il remercie aussi les citoyennes et citoyens présents pour le temps et l'intérêt consacré à la commune.

En dernier lieu, Monsieur Fabrice Maendly prend la parole et remercie également ses anciens collègues ainsi que les employés communaux pour la bonne collaboration entretenue tout au long des années qu'il a passées au sein du Conseil communal.

L'assemblée est levée à 21h.

Le Président

Le Secrétaire

C. Péclard

D. Fasel